

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

Affiché le 10 juin 2015

Tarifs de la plage municipale pour les colonies de vacances

Le conseil municipal a fixé à 1€ l'entrée adulte et à 0,50€ l'entrée enfant pour les colonies de vacances.

Le conseil municipal a précisé que les colonies doivent préalablement demander l'autorisation d'accès à la Mairie et qu'elles ne sont pas autorisées à accéder à la plage les week-ends et les jours fériés.

Tarifs de l'eau 2015/2016

Les tarifs de l'eau 2015/2016 sont inchangés par rapport à ceux de l'année 2014/2015 soit :

Abonnement : 55€ par compteur.

Prix du m3 d'eau HT : 1,28€ / m3.

Modalités de remboursement des frais des Temps d'Activités Périscolaires

Le remboursement prorata temporis des sommes encaissées au titre des activités périscolaires sera possible en cas de désinscription définitive l'année en cours des activités périscolaires uniquement pour les deux cas suivants :

- . En cas de départ de l'école du ou des enfants concernés ;
- . Pour raisons médicales du ou des enfants concernés.

Tarifs 2015 / 2016 des services périscolaires : garderie et activités

Les tarifs 2014 / 2015 sont reconduits sans augmentation tant pour la garderie périscolaire que pour les activités périscolaires soit :

	2015/2016
GARDERIE PERISCOLAIRE	
abonnement 4 semaines matin et soir	44,80€/32€*
Abonnement 4 semaines soir	40€/24€
Abonnement 1 semaine matin et soir	12,80€/11,20€
Abonnement 1 semaine soir	11,20€/9,60€
Carnet 10 heures	19,20€/19,20€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	
1er enfant	240
2ème enfant	220
3ème enfant et suivants	200
* 1er chiffre = 1er enfant / 2ème chiffre = 2ème enfant et suivants	

Tarifs des redevances dues par les opérateurs de télécommunication

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé. Le montant des redevances est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01). Le conseil municipal a déterminé le montant des redevances pour l'année 2015 qui seront ensuite automatiquement revalorisés chaque année.

Tarifs 2015 incluant le coefficient d'actualisation de 1,34152 :

53.66€ le km d'artères aériennes

40.25€ le km d'artères souterraines

26.83€ le m2 d'emprise au sol